

DIRECTION DU PERSONNEL CIVIL, DU CONTENTIEUX ET DU MATÉRIEL DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE.

**ARRÊTÉ portant création au secrétariat d'Etat aux forces armées «air» de catégories supérieures en ce
qui concerne les professions ouvrières propres à l'air.**

Du 15 novembre 1950

Modifié par :

Arrêté du 14 août 1952 (BO/A, p. 1644).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 355-1.1

Référence de publication : BO/A, p. 3439.

«Note de la CPBO : le présente texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données. Se reporter à la
publication mentionnée dans la rubrique Référence de publication ci-dessus.»